

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_HQU_36 - Question orale Philippe Vuillemin - Les cantons sont-ils encore respectés par la Confédération en matière de législation sanitaire.

Séance du Grand Conseil du mardi 29 mars 2022, point 2.9 de l'ordre du jour

Texte déposé

L'exercice de la Médecine dans le canton de Vaud suscite bien des réactions qui pour compréhensibles qu'elles soient, dénotent aussi une ignorance réelle de ce que peut vraiment faire et pas faire le canton ,en regard de la législation fédérale.

Depuis le 1er janvier 2022, les compétences des cantons semblent s'être encore réduites, c'est pourquoi nous posons au Conseil d'Etat la question suivante :

Question : Que peut encore décider, ou pas, le canton pour assurer au peuple vaudois la densité médicale nécessaire à sa prise en charge médicale ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!');)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)